

DEPUIS LA CREATION DE POLE-EMPLOI, LA SITUATION DES AGENTS QUI ONT CHOISI DE GARDER LE STATUT PUBLIC NE CESSE DE SE DEGRADER !

Pôle-emploi est devenu le seul établissement public administratif à majorité de salarié-es de droit privé. Pourtant, une partie des agents de l'ex ANPE ont décidé de garder leur statut d'agent public par conviction.

Mais pour ces agent-es et comme le stipule l'article 9 de la convention de l'OIT : *« Le personnel du service de l'emploi doit être composé d'agents publics bénéficiant d'un statut et de conditions de service qui les rendent indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure indue, et qui, sous réserve des besoins du service, leur assurent la stabilité dans leur emploi. »*

Le Directeur général de Pôle-emploi a néanmoins décidé de faire un **véritable travail de sape du statut 2003**. Les agent-es publics subissent constamment **les attaques d'une direction qui cherche à les isoler et à les déqualifier**, engendrant ras-le-bol et souffrance.

POUR QUE VIVE LE STATUT PUBLIC !

1. Respect d'un **statut public choisi par conviction**
2. **Fin des discriminations** envers les agent-es publics
3. **Refonte de la grille indiciaire** et revalorisation du point d'indice
4. **Recrutement externe sous statut public**
5. **Maintien des mutations** sur l'ensemble du territoire
6. **Diffusion obligatoire de tous les postes vacants, de tous niveaux** d'emploi et filières
7. **Ouverture d'épreuves professionnelles** et respect des taux de promotion annuelle
8. **Retrait de la note sur les congés et maintien de la tolérance « absence sans justificatif »**

Toutes et tous ensemble, nous devons continuer à nous mobiliser pour faire aboutir nos revendications et défendre le statut public !
LES AGENT-ES PUBLICS EN GREVE LE 10 AVRIL 2014 !!!